



Le bulletin
d'information
du Centre RēSIS

SOMMAIRE :

Prendre en charge tous les désordres scolaires.....	p.1
Traiter les situations de chahut	p.2-3
Proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire : Le Sénat corrige le texte.....	p.4
Qu'est-ce qu'un établissement sans brimades ? 2 ^{ème} article : Quelle politique de vie scolaire ?.....	p.5
Les activités du Centre RēSIS.....	p.6

**Prendre en charge tous
les désordres scolaires**

La question du harcèlement scolaire est longtemps restée taboue en France. S'il convient de se réjouir de la mise en œuvre d'un ambitieux programme de lutte contre ce phénomène (le programme pHARe), on peut cependant se demander si, dans notre pays, d'autres désordres scolaires ne restent pas encore entourés d'un silence gêné. Ainsi en est-il du chahut dont on ose à peine prononcer le mot. A-t-on calculé le nombre exact de classes dans lesquelles il s'avère tout simplement impossible d'enseigner tant le désordre qui y règne est grand ? En a-t-on mesuré le coût exact du point de vue des apprentissages ?

Ces classes dont l'ambiance est délétère constituent d'authentiques laboratoires du pire. S'y développe, en

effet, une violence systémique qui frappe autant les élèves que les professeurs. Ces derniers voient leurs conditions de travail entièrement ruinées sans que ni l'administration centrale, ni les organisations syndicales ne s'en émeuvent. Quant aux élèves, toutes les victimes de harcèlement savent bien que le lieu dans lequel elles sont le plus en insécurité, est précisément la classe dans laquelle le désordre règne.

Le Centre RēSIS s'est donné pour mission de lutter contre toutes les intimidations scolaires. En nous inspirant des principes de la MPP^{FR}, nous avons mis en place une méthodologie permettant de traiter avec une certaine efficacité la situation des classes difficiles.

**TOUTE L'EQUIPE DU CENTRE RēSIS
VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2022.**

Traiter les situations de chahut scolaire

par Marie Quartier et Jean-Pierre Bellon



Le chahut a cessé d'exister ! Cette remarque un peu provocatrice nous est venue lorsque nous préparions, notre livre *Les blessures de l'école*. Nous avons eu la curiosité de consulter les thèses de sciences de l'éducation soutenues au cours des dernières années. Nous avons découvert beaucoup de choses étonnantes, mais rien sur le chahut. Le dernier travail de recherche sur le sujet, c'est-à-dire celui d'un chercheur ayant planté des caméras dans une classe pour voir exactement ce qui s'y passe, date de 1991 ! c'est Georges Felouzis. Le mot lui-même semble avoir disparu, l'Éducation nationale ne parle plus de chahut, mais de gestion de classe. Ce glissement sémantique est intéressant : le chahut ce sont clairement les élèves qui sèment le désordre, la gestion de classe renvoie expressément à la manière dont le professeur GÈRE sa classe. Alors qu'en est-il précisément ? La vie des classes d'aujourd'hui serait-elle paisible ? Les enseignants n'auraient-ils plus qu'à être de bons gestionnaires ?

Une vie des classes peu paisible

Une récente enquête de climat scolaire a été réalisée par le ministère de l'Éducation auprès des personnels du second degré au cours de l'année 2018-2019. Que nous apprend-elle ?

Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2018-2019 (en %)	
Refus ou contestation d'enseignement :	35,4%
Moqueries ou insultes (y compris par des gestes) :	24,1%
Menaces (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par internet...) :	11,9%
Mise à l'écart / marginalisation :	07,5%
Bousculé intentionnellement ou frappé :	03,5%

Plus d'un tiers des enseignants voient leur enseignement contesté, un quart sont moqués ou insultés – on peut d'ailleurs s'étonner de voir rangés dans la même statistique les moqueries et les insultes. Enfin seulement 38,5% des enseignants du second degré s'estiment en mesure de continuer d'exercer leur métier jusqu'à la retraite. Ce que ne dit pas l'enquête, c'est combien d'enseignants vont en cours sinon la peur au ventre mais du moins à reculons. Combien de cours sont perturbés par des bavardages incessants, des rires, des sonneries de portables ? Dans combien de classes passe-t-on plus de temps à tenter d'établir les conditions permettant de faire cours bien plus qu'à faire cours ? Le chahut scolaire n'est pas un archaïsme relevant d'un passé scolaire révolu, c'est un authentique risque professionnel auquel tout enseignant peut être confronté.

L'Éducation nationale est l'autre grande muette

Et sur toutes ces questions, les enseignants se sont tus. On peut se demander pourquoi. L'Éducation est l'autre grande muette. On l'a vu à propos de l'entrisme de l'islamisme dans les établissements. C'est un inspecteur courageux, Jean-Pierre Obin, qui a révélé ce point, pas les professeurs, ni leurs organisations syndicales. Les enseignants ne parlent pas des difficultés qu'ils éprouvent dans leur classe. Ils ont peut-être un peu honte d'avouer la réalité du climat scolaire. Au fond, ils réagissent exactement comme les élèves victimes de harcèlement. Et la comparaison peut être approfondie. Chahut et intimidation ont bien des points en commun. Ce sont des brimades répétées et sur une longue, parfois une très longue, durée. Elles ont le fait, non d'un individu isolé mais d'un groupe. Il s'agit d'un phénomène de mobbing. Les victimes sont dans l'incapacité de se défendre par elles-mêmes.

On considère souvent les enseignants comme responsables

Et l'on peut pousser la comparaison sur un autre point. On observe en effet dans les deux cas, ce que, en utilisant un concept emprunté à René Girard, nous appelons le stéréotype de la persécution. Il consiste à considérer que les victimes sont pour quelque chose dans le malheur qui les frappe (René Girard, 1982). Il fonctionne à plein dans les deux cas. Voulez-vous en faire l'expérience ? Rappelons-nous nos années d'école ou de collège, n'avons-nous pas connu un élève dont tout le monde se moquait ou qui était mis à l'écart ? N'avons-nous pas connu un enseignant dont les cours étaient l'occasion d'un immense désordre ? Nous avons tous le souvenir de ces situations. Mais n'y-t-il une autre pensée qui nous vient immédiatement à l'esprit. N'avons-nous pas tendance à nous dire spontanément aussi bien à propos de l'élève intimidé que du professeur chahuté : *Il était tout de même un peu bizarre !* Spontanément, nous imaginons que c'est parce que la victime était bizarre qu'elle était harcelée ou chahutée. Spontanément, nous nous rangeons du côté des intimidateurs ou des chahuteurs. Jamais nous ne faisons le raisonnement inverse : et si la prétendue bizarrerie des victimes n'était pas la cause des persécutions subies mais plus simplement leur conséquence. Pourquoi tient-on toujours les professeurs chahutés pour responsables du désordre de leur classes ? Pourquoi passe-t-on systématiquement sous silence le fait que dans certaines classes, il est très difficile, voire impossible de faire cours ? On nous objectera que certains enseignants n'étaient peut-être pas faits pour ce métier... Il est vrai que le système consistant à recruter d'abord des personnels par le biais d'un concours théorique difficile, puis à se demander ensuite s'ils ont les capacités pratiques à l'exercer est un peu étrange. Mais quelques erreurs au niveau du recrutement ne font pas 25% de professeurs victimes de moqueries ou d'insultes ! Le chahut puise son origine ailleurs que dans la personnalité des professeurs concernés. Il est le résultat d'un contexte bien précis, celui de la classe, et c'est à ce niveau qu'il convient de le traiter.

S'inspirer de la MPPFR

Depuis plusieurs années, au centre RÉSIS, nous avons tenté de nous inspirer des méthodes développées en matière de traitement des situations d'intimidation et de rechercher si elles peuvent être opérantes pour traiter les situations de chahut. La méthode de la préoccupation partagée telle que nous l'avons adaptée au contexte francophone pour traiter les situations d'intimidation consiste d'abord en un soutien de la victime. Il est essentiel que les cibles des brimades trouvent dans leur établissement le cadre d'une écoute empathique et bienveillante. Mais il faut également que les adultes de l'école fassent cesser les brimades et pour cela on rencontre les élèves ayant pris part aux brimades sous la forme d'entretiens individuel au cours desquels on cherche à leur faire partager une préoccupation pour la victime et à rechercher des suggestions pour lui venir en aide. Cette méthode que nous avons mise en place dans un grand nombre d'établissements scolaires permet de résoudre la plus grande partie des situations d'intimidation. On peut aussi s'en inspirer pour traiter les situations de chahut. Plusieurs points peuvent être retenus : D'abord l'inefficacité de la sanction. On sait qu'en matière de traitement de l'intimidation, la sanction est non seulement inefficace, mais qu'elle est parfois contre-productive. Elle a souvent tendance à renforcer la cohésion du groupe contre la cible. *(la suite en page 3)*

(suite de la page 2)

Lorsqu'on est amené à sanctionner des élèves ayant pris part à des brimades, ceux-ci montrent souvent un sentiment d'injustice. Pourquoi moi ? semblent-ils nous dire. On s'est tous moqué, on lui a tous donné un surnom, on l'a tous mis à l'écart et c'est moi qu'on sanctionne ! Le harcèlement est un phénomène de groupe, la sanction est par nature, individuelle. Il en va exactement de même du chahut et c'est pour cette raison que les sanctions se révèlent dans les deux cas parfaitement inefficaces.

À l'école, il n'y a pas plus de nihilistes que de pervers

L'autre leçon que nous pouvons retirer de la préoccupation partagée est l'un des présupposés de cette méthode. L'une des hypothèses fondatrices de la préoccupation partagée est l'idée que les élèves prenant part aux brimades le font davantage par mimétisme, sous l'influence du groupe et par incapacité à se défaire de sa pression, plus que par volonté résolue de nuire à la victime. Pourquoi un élève participe-t-il à des brimades ? Parce qu'il est agressif et méchant ? Ou plus simplement parce qu'il est incapable de se défaire de la pression du groupe ? Les pervers sont peu nombreux à l'école, les enfants et les adolescents soumis au groupe sont légion ! La MPP postule que les intimidateurs ne se sentent pas très bien dans leur rôle de harceleur et elle leur offre une possibilité de sortir la tête haute de l'intimidation. Et c'est sans doute en grande partie l'une des clés de son efficacité. Nous partons du même principe pour traiter les situations de chahut. Rares sont les élèves qui prennent plaisir au désordre. À l'école, les nihilistes ne sont pas plus nombreux que les pervers. Enfin, le fait de placer les élèves en situation de s'inquiéter de ce qui ne va pas bien et de rechercher des suggestions pour que cela aille mieux, nous paraît être aussi utile pour traiter les situations de chahut que celles d'intimidation.

Un protocole de traitement des situations

Depuis plusieurs années, nous testons un protocole pour traiter les situations des classes difficiles. Il suppose certains préalables. Il nécessite d'abord qu'on cesse résolument de se voiler la face sur la réalité des classes difficiles. Il suppose que les professeurs acceptent d'évoquer sans honte la réalité du cadre scolaire. Il suppose que les chefs d'établissement s'engagent fermement aux côtés des professeurs en difficulté. Il suppose, en un mot, que l'on joue collectif. Et ce n'est pas le plus simple !

Le dispositif se décompose en différentes phases. La première est une réunion de l'équipe enseignante de la classe organisée en présence du chef d'établissement. Le représentant de la direction commence par assurer les professeurs de son total soutien face aux difficultés qu'ils rencontrent ; il ne doit ni minimiser les faits, ni laisser penser que les difficultés sont concentrées dans certains cours. Il doit s'attacher à convaincre les professionnels d'adhérer au dispositif, d'en accepter la mise en œuvre et de s'y associer. L'adhésion de tous les personnels au dispositif est la condition sine qua non de sa réussite. Il fait une présentation complète du dispositif et répond aux éventuelles questions, objections ou inquiétudes qui pourraient apparaître. Il présente le calendrier précis de la mise en place du protocole. Au cours de cette réunion les professeurs sont invités à constituer un groupe d'environ une douzaine d'élèves de la classe. La composition n'est pas faite au hasard : elle répond à des critères bien définis ; on

veillera, en particulier à ce que certains des élèves considérés comme les plus chahuteurs soient présents au sein du groupe sans être majoritaires. Dans une autre phase, on réunira ce groupe d'élèves en présence de 3 adultes dont le chef d'établissement. Là encore, l'organisation de cette rencontre obéit à des règles très précises.

Jamais on ne m'a parlé comme ça...

Les adultes expriment leur inquiétude pour la classe et ils demandent aux élèves quelles suggestions ils peuvent faire pour que le climat de classe s'améliore. On voit ici très clairement que l'on s'inspire directement de la méthode de la préoccupation partagée ; on en retient, en effet, les deux points forts. Et on observe à ce stade un phénomène déjà constaté dans le traitement des situations de harcèlement. On sait qu'il est très courant que les élèves parfois les plus engagés dans les brimades soient aussi ceux qui apportent les solutions les plus pertinentes pour la victime. Dans les cas du traitement des situations de chahut, on observe quelque chose d'analogue : les élèves considérés comme les plus chahuteurs sont aussi ceux qui apportent les suggestions les plus constructives pour le climat de classe. Débarrassés du poids de la sanction et de la réprimande, n'étant plus placés en position d'accusés, mais devenant les acteurs de la résolution d'un problème, les élèves changent radicalement de posture et s'engagent volontiers dans la recherche de suggestions. Cela s'applique au règlement des situations de chahut comme de harcèlement. Nous avons le souvenir d'une classe de 4^{ème} dans laquelle nous avons développé ce dispositif et des propos de l'une des élèves du groupe. Elle était l'une des plus perturbatrices de la classe ; pendant la rencontre, elle avait suggéré des pistes très intéressantes. En sortant, presque émue et visiblement très heureuse, elle s'est adressée à la principale en lui disant : « *Jamais on ne m'a parlé comme ça...* »

Sortir du processus la tête haute

En associant les élèves, intimidateurs ou chahuteurs, dans le règlement d'un problème dont ils sont directement partie prenante, on leur permet de sortir la tête haute d'une situation dans laquelle la plupart se sentent très mal à l'aise. On leur offre une porte de sortie honorable et c'est sans doute pour cela qu'ils adhèrent facilement à ces dispositifs. L'étape suivante consiste en un retour vers l'équipe enseignante. Les adultes qui ont encadré le groupe des élèves rendent compte auprès de leurs collègues des suggestions qui ont été faites. Cette phase est assurément la plus difficile. Il va falloir examiner dans quelles conditions les suggestions les plus pertinentes pourront être mises en œuvre. Puis on rencontrera une autre fois les élèves pour s'assurer de l'amélioration du climat scolaire.

Le dispositif a ici été présenté à grands traits. Il peut être plus précisément développé lors de formations dans les établissements. Chaque fois que nous l'avons mis en place, nous avons pu constater une bonne adhésion des élèves à l'ensemble du dispositif ainsi qu'une assez grande efficacité de la méthode qui permet une amélioration rapide du climat de classe. Cette méthode est actuellement en phase expérimentale. Elle progressera et s'améliorera avec l'apport des professeurs qui la mettront en œuvre dans leurs établissements.

Pour tout renseignement sur la méthode et les formations proposées : centresis@gmail.com

Pour en savoir plus :

- JP Bellon, M. Quartier, *Les blessures de l'école, Harcèlement, chahut, sexting*, ESF Éditeur, 2020
- JP Bellon, B. Gardette, M. Quartier, *Vaincre le harcèlement c'est possible, La méthode de la préoccupation partagée*, 3^{ème} édition, ESF Éditeur, 2021.
- Retrouver la présentation du protocole en vidéo : [Traiter les situations de chahut scolaire - YouTube](#)
- [Les résultats de l'enquête de climat scolaire auprès des enseignants](#)

PROPOSITION DE LOI VISANT À COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE :
Le Sénat corrige le texte

Le projet de loi proposé à l'Assemblée nationale par le député Balanant a suscité l'opposition de tous les acteurs historiques de la lutte contre le harcèlement scolaire qui ont publié une tribune commune pour faire connaître leur point de vue (voir notre bulletin de décembre). Le projet révèle, en effet, une profonde méconnaissance de la nature du harcèlement scolaire. Son auteur fait comme si le harcèlement était un processus individuel opposant un élève à un autre. Ainsi le projet initial était-il pour l'essentiel consacré à l'aggravation des sanctions à l'encontre des élèves harceleurs.

Mais le harcèlement à l'école est toujours un phénomène de groupe avec tout ce que cela suppose de dépersonnalisation des protagonistes : on rit parce que tout le monde rit, on se moque pour éviter d'être soi-même la cible des moqueries. Aucune loi pénalisant les élèves harceleurs n'aura le moindre effet sur l'existence des effets de groupe. Les harceleurs n'ont pas besoin d'être rééduqués, ce sont des jeunes gens piégés par un phénomène de groupe. Il faut les arracher à cette influence néfaste au lieu d'attendre qu'ils se rendent coupables de méfaits graves les conduisant à des sanctions pénales qui ne répareront en rien le tort commis envers la victime.

Pourquoi donc s'employer à la rédaction d'une loi dont on sait par avance qu'elle n'empêchera aucune situation de se développer, qu'elle n'apportera aux victimes aucune protection supplémentaire, qu'elle figera les positions des protagonistes et bloquera le processus de résolution des situations ? Y avait-il vraiment urgence à légiférer au moment où le ministère de l'Éducation nationale lance un dispositif ambitieux, le programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), qui prévoit la création, dans chaque école et chaque collège, d'une équipe de cinq personnes spécifiquement formées aussi bien pour intervenir auprès des intimidateurs que pour apporter tout le secours nécessaire à ceux qui en sont les cibles ?

Le projet du député Balanant se montre féroce lorsqu'il s'agit de sanctionner des enfants et des adolescents, mais il reste très discret lorsqu'il s'agit de responsabiliser les plateformes. Les contraint-il à bloquer les comptes des auteurs de flaming ? Leur impose-t-il la levée de l'anonymat lorsque des phénomènes d'attaques en meute sont constatés ? Renforce-t-il la protection juridique des victimes de sexting ou de Revenge

porn ? Rien de tout cela. Fort avec les faibles, faible avec les forts, telle est la logique d'un projet de loi Balanant !

Fort heureusement les sénateurs, lors de l'examen du texte, ont supprimé tous les articles qui, selon nous, posaient problème. Ainsi, ont été supprimés le délit de harcèlement scolaire et le stage de responsabilisation. Sur ces questions les sénateurs sont restés fidèles à l'analyse faite par la mission d'information qui n'avait pas souhaité la création d'un délit spécifique : « *Notre mission ne préconise pas de créer un délit spécifique de harcèlement scolaire. Au-delà de réaffirmer un interdit social - ce que nous ferons d'autres façons -, cette solution risque de n'être qu'un « tigre de papier » et n'aura pas ou très peu d'effet. Elle risquerait même de créer un sentiment de « bonne conscience » et de nuire à la nécessaire mobilisation générale* ». En suivant le lien ci-dessous, on trouvera l'ensemble des débats du Sénat sur le projet de loi.

[Combattre le harcèlement scolaire - Sénat \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/actualites/2021/12/21-12-2021-combattre-le-harcèlement-scolaire-sénat)

Vidé de substance et examiné en toute fin de législature, on peut penser que le texte du député Balanant sera remisé dans les tiroirs des assemblées. Il reste à souhaiter que le dossier soit rapidement repris par des parlementaires compétents et que les acteurs historiques de la lutte contre le harcèlement scolaire soient réellement consultés et écoutés. La question du harcèlement scolaire mérite, en effet, d'être traitée avec sérieux et en dehors de toute démagogie électorale.

Une loi permettant réellement de protéger les victimes devrait, en effet, à notre sens, être porteuse des principes suivants :

- Que plus aucune victime de harcèlement scolaire ne soit abandonnée à sa solitude, et en particulier que les victimes et leurs familles soient véritablement soutenues et accompagnées sur le long terme,
- Que toute situation, même supposée de harcèlement, soit immédiatement stoppée par les personnels de l'école,
- Que les plateformes soient contraintes à faire cesser toute attaque en meute,
- Que les victimes de cyberharcèlement, et particulièrement de sexting et de Revenge porn, bénéficient d'une protection juridique renforcée.

Notre série

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT SANS BRIMADES ?

2^{ème} article : **Quelle politique de vie scolaire ?** par Jean-Pierre Bellon



Depuis le mois dernier, nous consacrons une série d'articles consacrés à ce que pourrait être un établissement sans brimades. Nous allons examiner dans la tribune de ce mois quelle pourrait être la politique de vie scolaire dans un tel établissement. Mais il convient au préalable de corriger un contresens parfois commis à propos de la MPP^{FR}.

Le contraire du laxisme

Si celle-ci est non blâmante, ce n'est pas en raison d'un rejet ou d'une critique de la sanction. Le choix de ne pas commencer par punir permet d'éviter le risque de représailles et place les intimidateurs en situation d'être les acteurs de la résolution du problème. D'ailleurs, la sanction est davantage mise en suspens que totalement supprimée du dispositif. On se laisse, en effet, la possibilité de sanctionner si les faits le nécessitent ou si, au terme des entretiens, aucune solution n'est trouvée. Mais – et ce point est essentiel – chaque fois que l'on est amené à sanctionner, on doit renforcer le soutien en direction de la victime. Prononcer des sanctions sans protéger la cible des brimades serait proprement irresponsable. Un établissement sans brimades n'est donc pas un établissement sans sanctions. La méthode de la préoccupation partagée est à l'opposé de toute forme de laxisme.

Le respect comme pierre angulaire

La MPP^{FR} repose sur un socle de valeurs inébranlables. Elle est une éthique avant d'être une technique. Elle suppose un respect inconditionnel des personnes. Même si leurs actes peuvent nous désoler, les élèves intimidateurs sont toujours accueillis avec ce mélange de fermeté et courtoisie très caractéristique des entretiens MPP. Le respect doit ainsi devenir la véritable pierre angulaire de la politique de vie scolaire. On ne peut pas mettre en place la MPP^{FR} dans un établissement alors que, dans le même temps, les élèves seraient traités de façon méprisante ou injurieuse par les certains professionnels. Un établissement sans brimades est un lieu dans lequel les règles de courtoisie et de politesse sont strictement respectées par tous. Des consignes très strictes devraient ainsi être données dans ce sens à tous les membres de l'équipe éducative. Aucun manquement aux règles de civilité ne devrait être toléré.

Tolérance zéro

La MPP^{FR} consiste en une attention constante portée à ce que l'on peut appeler les signaux faibles. Elle incite les professionnels à prendre au sérieux tous les petits tracas de la vie quotidienne des élèves (moqueries, surnoms, mises à l'écart, rumeurs...) et à intervenir précocement pour les faire cesser. C'est cette même

vigilance qui doit guider toute la politique de vie scolaire. Il conviendrait ainsi d'être très attentif à toutes les formes d'incivilité. Cela signifie que les enseignants se donnent pour règle de toujours s'adresser aux élèves avec urbanité et qu'ils exigent en retour de leur part les mêmes règles de courtoisie. Un établissement sans brimades est un endroit dans lequel aucune grossièreté, aucune injure, aucune impolitesse, aucun propos vulgaire ne peut être accepté et dans lequel chaque incivilité est immédiatement stoppée. Dans un établissement sans brimades, jamais on ne s'accommode des écarts de langage.

Une autorité constamment réaffirmée

La MPP^{FR} consiste aussi en un souci constant pour les élèves qui ne vont pas bien. Pareille préoccupation ne saurait être concevable si, dans le même temps, les professeurs se sentaient maltraités, chahutés, peu soutenus par leur hiérarchie. La MPP^{FR} met au premier plan la question du bien-être à l'école. Mais celui-ci ne saurait s'appliquer aux seuls élèves. Un établissement sans brimades est un espace scolaire dans lequel les professeurs sont respectés autant par leurs élèves que par leur hiérarchie, où aucun chahut, aucun désordre en classe n'est toléré et où chaque incident se produisant en classe est systématiquement signalé et traité. Dans un établissement sans brimades, l'autorité des enseignants est constamment réaffirmée. Celle-ci n'est pas synonyme d'autoritarisme ; elle est, disait Théodor Mommsen, « *une relation inégalitaire dont la légitimité est reconnue par celui qui commande et par celui qui obéit* ». Dans un établissement sans brimades, celui qui enseigne et celui qui apprend ne sont pas placés sur un pied d'égalité.

Changer les modes de recrutement et de mutation ?

On nous objectera que de telles propositions ne sont peut-être pas compatibles avec le cadre actuel des établissements français. Pour être réalisables, ne nécessiteraient-elles pas que les professionnels soient tous volontaires pour participer à un tel projet ? Un établissement sans brimades peut-il s'accommoder d'un mode de recrutement et de mutation des enseignants, piloté par l'administration centrale et uniquement fondé sur des barèmes ne tenant aucunement compte des projets des établissements, ni des convictions des professionnels ? L'examen de ces questions devra faire l'objet d'un autre article. Mais on peut d'ores et déjà considérer que le fait d'affecter un professionnel dans un établissement sans entretien préalable, sans souci de savoir si le projet de l'établissement correspond aux souhaits du candidat et sans examiner si le profil de celui-ci se rapporte aux attentes de l'école, constitue un bien étrange mode de recrutement.

LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :

La formation des professionnels



Méthode de la préoccupation partagée, No Blame Approach.

[Traitement des situations de chahut](#)

Le conseil aux équipes



Aide pour traiter les situations difficiles
Soutien pour la rédaction d'un protocole.

L'expertise



Le centre RĒSIS est intervenu en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

La défense des victimes de sexting



Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



centreresis@gmail.com

Centre RĒSIS Belgique



centreresis.belgique@gmail.com

Centre RĒSIS Suisse



centreresis.suisse@gmail.com

Centre RĒSIS Maroc



centreresis.maroc@gmail.com



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette



Harcèlement et cyberharcèlement à l'école

Une souffrance scolaire en réseau



Jean-Pierre Bellon • Marie Quartier

Les blessures de l'école

Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette
Marie Quartier



Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible

La méthode de la préoccupation partagée

